

SERVICE COMMUN DE FORMATIONS  
CONTINUE ET PAR ALTERNANCE - SEFCA

SEFCA - Maison de l'Université  
Esplanade Erasme - BP 27877  
21078 DIJON Cedex

☎ 03 80 39 51 80

✉ [formation.continue@u-bourgogne.fr](mailto:formation.continue@u-bourgogne.fr)

🌐 [sefca.u-bourgogne.fr](http://sefca.u-bourgogne.fr)

Au sein de l'université de Bourgogne, le SEFCA est en charge de toute la gestion et du développement de l'ensemble de l'offre accessible en formation continue et en alternance.

Son équipe est à votre disposition :

- pour vous conseiller et vous guider dans les démarches de votre contrat en alternance
- pour assurer votre suivi administratif
- pour vous accompagner pendant toute la durée de votre formation

N'hésitez pas à prendre contact avec le SEFCA. L'ensemble de ses collaborateurs est à votre disposition pour répondre à vos questions et **vous aider dans vos démarches administratives** relatives à l'alternance.

Envoyer un email  
au SEFCA ✉



# L'ALTERNANCE À L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

## DES FORMATIONS OUVERTES À L'APPRENTISSAGE ET AU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION



L'alternance permet de conjuguer l'acquisition de compétences professionnelles en entreprise et l'acquisition de connaissances, techniques et méthodes issues de l'université.

Vous passez une partie de vos études à l'université et l'autre partie dans une entreprise.

Il existe deux types de contrats, établis en fonction de plusieurs critères :

- contrat de professionnalisation
- contrat d'apprentissage



## Obtenir un diplôme

Avec votre formation suivie en alternance, vous pouvez obtenir un diplôme de l'université de Bourgogne (DUT, licence et master). Le diplôme a la même valeur que celui délivré pour les étudiants non-alternants.

Vous passez jusqu'à un quart de votre temps à l'université, pour suivre l'ensemble des cours académiques. À l'issue du cursus, la réussite aux examens vous garantit l'obtention d'un diplôme d'état.



## Apprendre un métier sur le terrain

L'alternance vous permet de vous former de façon concrète directement avec des professionnels au sein d'une entreprise.

C'est une très bonne opportunité d'associer théorie et pratique, pour acquérir ainsi un panel de compétences complémentaires.



## Être rémunéré en se formant

Vous percevez une rémunération tout au long de votre contrat d'alternance.

La rémunération varie en fonction de votre niveau de qualification et de votre âge.

Disposant du statut de salarié, vous bénéficiez de congés payés et côtisez pour la retraite et le chômage.



## Être accompagné en formation

Pendant toute la durée de votre formation, vous êtes accompagné à la fois du côté universitaire, avec un tuteur, et du côté professionnel avec un maître d'apprentissage / tuteur (pour les contrats de professionnalisation).

Ces référents permettent d'assurer l'interface entre vous, l'entreprise et l'université.



## Un accès direct vers l'emploi

Avec l'alternance, vous avez déjà un pied dans le monde professionnel. Votre période de formation vous permet d'être formé selon les spécificités des métiers et du secteur de votre employeur. Ainsi, vous avez la garantie d'être opérationnel avant même la fin de votre formation.

En effet, certaines entreprises aspirent à embaucher les stagiaires à l'issue de leur alternance.

De plus, cette immersion dans le monde professionnel est le meilleur moyen de découvrir la culture de l'entreprise.

Votre employabilité est renforcée grâce à cette expérience.

